Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_04-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le six décembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD,

Absents excusés : Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Viviane LE BIHAN (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Solange CREIGNOU

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 POUR LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM2512_04

Après avoir indiqué que la commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité, Mme le Maire propose d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 relative au budget du lotissement de Gorre Loc 2025, en apportant les explications ci-après.

La comptabilité des budgets de lotissement étant une comptabilité de stock, il est nécessaire de prévoir des écritures comptables permettant de mettre à jour ces stocks à chaque exercice. Cette proposition de DM n° 1 vise à inscrire des crédits permettant d'annuler, d'un point de vue comptable, les stocks de l'exercice précédent et d'inscrire les nouveaux stocks liés aux travaux réalisés.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
71355	Variations des stocks de terrains aménagés	28 677,29	
	TOTAL CHAPITRE	28 677,29 €	

Total Général	**28 677,29 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_04-DE

B - RECETTES

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
71355	Variations des stocks de terrains aménagés	28 677,29	
	TOTAL CHAPITRE	28 677,29 €	

Total Général	28 677,29 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
3355	Travaux		-75 000,00
3555	Terrains aménagés	103 677,29	
	TOTAL CHAPITRE	28 677,29 €	

Total Général	28 677,29 €

B - RECETTES

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
3555	Terrains aménagés	28 677,29	
	TOTAL CHAPITRE	28 677,29 €	

Total Général	28 677,29 €

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal accepte cette proposition de Décision Modificative budgétaire N° 1 concernant le budget du lotissement de Gorre Loc 2025.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 12 décembre 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Patrick LE MERRER, secrétaire de séance

Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29410)